

Françoise Fabre
Commissaire enquêteur

W
e

Hélène Cinési
1 rue Descartes
34800 Clermont-l'Hérault
[REDACTED]
[REDACTED]

24.11.25

À l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice

Clermont-l'Hérault, le 24 novembre 2025.....

Objet : Observations dans le cadre de l'enquête publique – étude de sol, stationnement et gestion du projet

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours, je souhaite formuler plusieurs observations portant sur la configuration du projet, notamment concernant la réalisation éventuelle d'une étude de sol et l'adéquation des places de stationnement prévues.

Réalisation d'une étude de sol

Il est indiqué dans le dossier que des places de stationnement seraient aménagées en sous-sol. Une étude géotechnique apparaît indispensable afin de vérifier la faisabilité technique de cet aménagement, la stabilité des terrains et les risques potentiels, notamment en lien avec la nappe phréatique, la portance du sol et les contraintes structurelles.

Contraintes liées à la localisation en zone d'aménagement commercial

Le projet est implanté dans une zone d'aménagement commercial où circulent régulièrement des semi-remorques. Les voies d'accès, relativement étroites, ne permettent pas le stationnement sur voirie pour les usagers. Dans ces conditions, l'ensemble des véhicules devra obligatoirement stationner à l'intérieur de l'établissement.

Capacité réelle de stationnement

La parcelle concernée présente une superficie d'environ 4 000 m². Au regard de cet espace et des usages prévus, je souhaiterais obtenir des précisions sur :

- le nombre exact de places de parking envisagées ;
- la conformité de ce nombre aux normes en vigueur ;
- et l'adéquation de cette capacité lors des périodes d'affluence, notamment à l'occasion des cérémonies.

Ces événements génèrent un nombre important de visiteurs. Il est nécessaire de s'assurer que les stationnements projetés seront suffisants pour éviter tout risque d'encombrement, de circulation difficile ou de stationnement sauvage sur les voies desservant la zone, ce qui augmenterait par ailleurs les risques d'accidents.

Nécessité d'une gestion publique

Au regard de la nature du projet et de son impact sur les usagers comme sur l'organisation du service rendu au public, il apparaît souhaitable qu'il soit porté par une gestion publique. Une maîtrise publique garantirait une transparence accrue, un contrôle effectif des coûts et une meilleure adéquation avec les besoins du territoire.

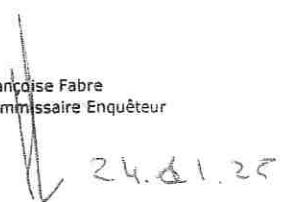
Je vous remercie par avance de l'attention portée à ces observations, qui visent à garantir la sécurité, la cohérence et la bonne intégration du projet dans son environnement et qui, en l'état, ne répondent pas pleinement aux besoins locaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Hélène Cinési



Françoise Fabre
Commissaire Enquêteur



24.6.25

Patrick JAVOURY
12 rue Doyen René Gosse
34 800 Clermont l'Hérault.

Le 23 novembre 2025

Françoise Fabre
Commissaire Enquêteur

24.11.2025

Objet : Observations concernant l'implantation projetée du crématorium et sur la solidité financière du projet

Madame la Commissaire Enquêteuse,

Dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de crématorium, je souhaite porter à votre connaissance plusieurs éléments qui soulèvent, à mon sens, des interrogations majeures quant à la pertinence du lieu envisagé ainsi que sur la solidité économique du montage présenté par le déléguétaire.

1. Sur l'implantation du projet

Le site retenu se situe au cœur d'une zone commerciale particulièrement fréquentée, caractérisée par une circulation dense tout au long de la journée. Cette configuration interroge directement sur la dignité et la sérénité nécessaires à l'accueil des familles lors des cérémonies et des moments de recueillement. Un crématorium doit en effet offrir un environnement apaisé, propice au calme et au respect. Or l'intensité du trafic routier dans cette zone apparaît difficilement compatible avec ces exigences.

Par ailleurs, la proximité immédiate de la centrale « Système U », classée SEVESO, soulève une question supplémentaire quant à l'adéquation du site. La présence d'une installation classée présentant des risques industriels majeurs appelle, à tout le moins, une analyse approfondie en matière de sécurité, notamment en cas d'afflux de public.

2. Sur le montage financier du projet

Le dossier fait apparaître que le déléguétaire retenu ne dispose d'aucun apport personnel pour financer un projet dont le montant dépasse 4 millions d'euros. Cette absence totale de fonds propres, dans le cadre d'un équipement en DSP, constitue un point de vigilance important. Elle interroge directement sur la robustesse financière du porteur de projet et sur sa capacité à assumer les aléas économiques ou techniques éventuels.

De plus, les projections de rentabilité reposent sur une estimation du nombre de crémations fondée sur l'hypothèse d'une saturation durable des sites de Béziers et de Montpellier Grammont. Cette approche ne tient pourtant pas compte de l'ouverture programmée du complexe funéraire de Juvignac en 2027, qui viendra nécessairement modifier l'équilibre de l'offre et de la demande sur l'ensemble du bassin montpelliérain.

Ces éléments questionnent la fiabilité des projections économiques fournies et, par conséquent, la viabilité globale du projet tel qu'il est présenté.

Au regard de ces observations, je reste naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur la Commissaire Enquêteuse, l'expression de ma considération distinguée.

